

Original de Suisse
18 Juin 1842

Plein-pouvoir.

Nous Avoyer et Conseil d'Etat

du Canton de Berne, Directoire actuel de la Confédération Suisse,
A tous ceux qui les présentes verront, Salut!

Voulant régler définitivement avec le Gouvernement Impérial du Brésil par un traité spécial les relations commerciales entre les deux Etats, et nous confiant entièrement en la capacité, expérience, zèle et fidélité pour notre service du Sieur Charles Perret, Gentil notre Consul Général près le Gouvernement Impérial du Brésil, nous lui avons donné et donnons par les présentes signées de la main de notre Président et contresignées par le Chancelier de la Confédération Suisse, plein-pouvoir et mandement spécial en qualité de notre Plénipotentiaire à l'effet de conférer avec le ou les Plénipotentiaires du Gouvernement Impérial du Brésil également munis de pouvoirs en bonne et due forme, sur l'objet précité, réservant à la Diète Helvétique d'approuver et de ratifier ce dont notre dit Plénipotentiaire sera convenu, ou ce qu'il aura négocié, en vertu du présent plein-pouvoir, conformément aux instructions que nous lui avons données.

En foi de quoi les présentes ont été signées et scellées de la manière accoutumée.

Ainsi fait à Berne le dia. huitième jour du mois de Juin de l'an de grâce mil. huit. cent. quarante et deux (18. Juin 1842)

Les Avoyer et Conseil d'Etat
du Canton de Berne, Directoire fédéral,
et en leur nom,

L'Avoyer,

J. Schärer

Le Chancelier de la Confédération,

H. Lehmann

